

~~MD./AD./15/03/1983/-~~

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

DIRECTION GENERALE DES SPORTS

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail--:--Démocratie--:--Paix

DECRET N° 84/452 du 9/05/84
MJS/DGS/DAAF.4. du

Portant promotion à trois (3) ans au titre de l'année 1983 de certains Professeurs-Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports)

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- DRF.
- Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 - Vu la loi n° 25/80 du 13 novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
 - Vu la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu le décret n° 62/130/MF du 9 mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu le décret n° 62/197/FP du 5 juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
 - Vu le décret n° 65/170/FP-BE du 25 juin 1965 réglementant l'avancement des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu le décret n° 72/454 du 17 décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A.B.C. et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1.2.3.5.10.13.14.15.18.19 et 20 du décret n° 63/79 du 26 mars 1963 portant statut commun des cadres de l'enseignement (Jeunesse et Sports) ;
 - Vu le décret n° 74/470 du 31 décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 6 juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres ;
 - Vu le décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
 - Vu le décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - Vu le décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - Vu le décret n° 80/630 du 27 décembre 1980 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
 - Vu le rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
 - Vu le décret n° 81/017 du 26 janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
 - Vu le décret n° 83/320 du 3 mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
 - Vu le décret n° 83/533/MJS/DGS/DAAF.4 du 29-06-1983 portant inscription au tableau d'avancement de l'année 1983 de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie AI des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) et dressant la liste des fonctionnaires de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans.

E C R E T E .-

...../.....

DGB.

DCF.

Article 1er. - sont promus (3) aux échelons ci-après au titre de l'année 1983 les Professeurs-Certifiés d'Education Physique et Sportive des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et sports) dont les noms suivent : ACC HEANT :

Au 2ème échelon

MM. - DCBCNGC	Albert	pc du 22-11-1984 DRS B/VILLE
- ICNOMMBA	Jean Martin	pc du 06.10.1984 INS B/VILLE

Au 3ème échelon

- MCKKC	Yves Wilfrid	pc du 11.12.1984 INS B/VILLE
---------	--------------	------------------------------

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 9 MAI 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre des la Jeunesse
et des Sports

Gabriel OBA AROUNGU ..

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA ..

Le Ministre des Finances

Bernard GUMBO MATSICNA ..

Itihi-Cssetounba-LEKCUENZU ..

AMPLI. TICIONS :

- JCRPC..... 2
- DGIEP..... 2
- DFP/BST..... 3
- MJS..... 2
- DCF..... 2
- DGB..... 2
- DGS..... 4
- DAAF. SPORTS..... 6
- INTERESSES..... 6
- DOSSIERS..... 6
- SGM/DC..... 2

